



**Saisons
2018/ 2019
& 2019**

LE GUIDE DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS DE LA FEDERATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

**SUR LE TERRITOIRE SUD-FRANCILIEN
... ESSONNE - SEINE & MARNE SUD**



COMITÉ Essonne - Seine & Marne Sud
95 rue Emile Zola – Bâtiment C – 91100 CORBEIL ESSONNES
Téléphone : 01.64.96.57.87 – Télécopie : 01.60.88.26.62
Email : contact@91.fsgt.org - Site : www.91.fsgt.org

Un peu d'HISTOIRE... de la FSGT...

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail, née en 1934 est une fédération sportive nationale ... qui regroupe 270 000 pratiquants, fédère 4700 associations sportives locales et d'entreprises, organise une centaine d'activités sportives différentes, présente dans 70 départements français et d'outre-mer, elle coopère avec 35 autres fédérations dans le monde...

La FSGT est attributaire de l'agrément "**Jeunesse et Sports**" et "**Éducation Populaire**". Elle est membre du **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** en tant que fédération affinitaire et multisports et est élue à son Conseil d'Administration. Elle est affiliée à la **Confédération Sportive Internationale du Travail (CSIT)**. C'est aussi une fédération d'éducation populaire qui s'appuie **sur un bénévolat militant pour développer un sport associatif** tout au long de la vie, accessible à toute la population, aux milieux les plus populaires et en difficultés sociales. Elle est membre **du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP)**.

Mais pourquoi "Gymnique" ?... Tout simplement parce qu'avant l'avènement des sports modernes et la "rénovation" des Jeux Olympiques (fin du 19ème) et jusqu'au début du 20ème, les activités physiques se pratiquaient essentiellement dans des "sociétés gymniques" dont la F.S.G.T. est en partie héritière. La "gymnastique" était alors la forme d'activité de base de la culture physique.

Mais pourquoi "Travail" ?... Parce que la FSGT, née dans le monde du travail, s'est attachée à rendre les activités physiques et sportives accessibles à ceux qui en étaient exclus à l'époque, essentiellement les ouvriers.

C'est le travail en tant que valeur, en tant qu'activité qui permet aux êtres humains de s'émanciper de leurs conditions sociales d'existence.

Du sport ouvrier et citoyen... au sport de demain... Être responsable de sa pratique... Innover... S'entraider et s'émanciper... Se former sur le tas... Solidarité... Paix... Solidarité... Laïcité...

Une fédération d'éducation populaire... qui s'appuie sur un bénévolat militant, pour développer un sport associatif tout au long de la vie, accessible à toute la population, aux milieux les plus populaires et en difficultés sociales.

Coordonnées de la Fédération et des Comités Ile-de-France

Siège Fédéral : 14/16 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX - Tel : 01 49 42 23 19 - accueil@fsgt.org - www.fsgt.org

Ligue Ile de France : 14/16 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX - Tel : 01 49 42 23 24 - contact@idf.fsgt.org - www.liguefsgt.org

FSGT 75 : 35 avenue de Flandre - 75019 PARIS - Tel : 01 40 35 18 49 - accueil@fsgt75.org - www.fsgt75.org

FSGT 77 Nord : 43 rue Jean-Pierre Plicque - 77124 VILLENY - Tel : 01 64 35 16 63 - fsgt77nord@gmail.com

FSGT 78 : 7 rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX - Tel : 01 34 74 84 93 - contact@78.fsgt.org - www.fsgt78.com

FSGT 92 : 161 rue de Renouillers - 92700 COLOMBES - Tel : 01 47 21 52 14 - fsgt@fsgt92.org - www.fsgt92.org

FSGT 93 : 16 avenue Paul Eluard - 93000 BOBIGNY - Tel : 01 48 31 12 59 - fsgt93@wanadoo.fr - www.fsgt93.fr

FSGT 94 : 115 avenue Maurice Thorez - 94200 IVRY-SUR-SEINE - Tel : 01 49 87 08 50 - fsgt94@wanadoo.fr - www.fsgt94.org

FSGT 95 : 82 boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL - Tel : 01 34 10 43 10 - fsgt95@wanadoo.fr - www.fsgt95.org

Votre ASSOCIATION F.S.G.T. ... au cœur du projet sportif

Depuis plus d'un siècle- c'est à la loi du 1er juillet 1901 qu'il faut se référer- le DROIT d'ASSOCIATION permet à celles et ceux qui partagent les mêmes aspirations, les mêmes passions de se rassembler pour mener à bien un projet partagé tout en acquérant une reconnaissance légale et des droits à organiser pour eux-mêmes et pour les adhérents de l'association un ensemble d'activités et d'événements ouverts au plus grand nombre !

Aujourd'hui, le fait associatif avec tout ce qu'il génère d'engagements citoyens et bénévoles est un élément essentiel dans la vie sociale et le domaine du sport repose pour une part essentielle sur l'existence de milliers d'associations.

Aujourd'hui, plus de 4500 associations sont affiliées à la FSGT et elles recouvrent des situations locales ou d'entreprise bien différentes : de l'association qui vient de se constituer autour d'une activité "foot à 7 auto-arbitré" aux associations constituées autour de plusieurs sections partageant le même sigle, la même histoire, les mêmes valeurs de partage et de solidarité.

Toutes ces associations ont les mêmes droits d'accès à toute la gamme des activités physiques et sportives organisées au sein de la FSGT.

Aujourd'hui, le droit associatif et l'existence du plus grand nombre d'associations affiliées à la FSGT constituent le rempart le plus efficace à la marchandisation du sport et des activités physiques et **la meilleure garantie pour développer des pratiques sportives régulières tout au long de la saison sportive en portant des valeurs d'éducation, d'ouverture au plus grand nombre et de respect des individus comme des règles sportives.**

- ☀ **Le Comité Départemental de la FSGT, lieu d'accueil, d'échanges, de conseils, d'accompagnement est à votre disposition pour faciliter votre travail bénévole de responsable, de dirigeant, d'animateur, d'entraîneur, d'officiel.**
- ☀ **Le Comité Départemental de la FSGT vous accueillera pour toutes les modalités d'affiliation, de délivrance des licences, de constitution de dossiers de subventions ou d'autorisation à déposer auprès des pouvoirs publics des services de l'État ou des collectivités territoriales.**
- ☀ **Le Comité Départemental de la FSGT est aussi un lieu ouvert à tous les clubs, à toutes les associations pour construire ensemble des projets de développement des activités physiques et sportives au service de tous à tous les âges de la vie.**

SOYEZ LES BIENVENUS !!



Le Comité Essonne - Seine & Marne sud de la FSGT... à votre écoute et à votre disposition

95 rue Emile Zola - 91100 CORBEIL ESSONNES

Tél. 01.64.96.57.87 - Mail : contact@91.fsgt.org - Site : www.91.fsgt.org

1. Organiser les activités sportives dans un système fédéral disposant de l'agrément de l'Etat nécessite que des règles précises soient respectées...

- ☀ L'affiliation de l'association permet à la fois d'accéder à toutes les activités sportives et de garantir la responsabilité civile et pénale des dirigeants qui en assument l'animation tout au long de la saison sportive ou civile.
- ☀ C'est aussi la possibilité pour toutes les associations d'accéder aux rencontres, aux compétitions, aux stages ainsi qu'aux rassemblements et manifestations sportives de tous niveaux avec d'autres Clubs et d'autres partenaires sportifs à l'échelle du Comité Départemental, de la Ligue Ile de France de la F.S.G.T., de la F.S.G.T. au niveau national et de tout un programme de manifestations, de rencontres, d'échanges internationaux.

Le Comité Essonne – Seine et Marne Sud est donc le premier relais et le premier interlocuteur permanent des Clubs qui y sont affiliés. Organiser, coordonner, gérer, impulser le développement des activités physiques et sportives, tel est le rôle permanent qui est dévolu à la structure départementale de la FSGT...

Les activités physiques et sportives organisées au sein de la FSGT sont ouvertes à tous. Chacun peut trouver une réponse la plus adaptée à ses attentes du moment.

2. Vie associative... et bénévolat

Dans la société inégalitaire d'aujourd'hui, le droit à la pratique des activités physiques et du sport n'est pas une réalité partagée par le plus grand nombre.

La marchandisation, la priorité donnée au haut niveau, au sport spectacle, à la sélection des meilleurs, des financements publics en forte régression allant de pair avec l'arrivée de financements étrangers parfois bien douteux sont autant d'éléments à prendre en considération pour toujours DEFENDRE et DEVELOPPER le sport associatif où chacun et chacune peuvent devenir des pratiquants respectueux et responsables de leur pratiques sportives quotidiennes.

A l'échelle de nos territoires, nous mesurons chaque jour combien le monde associatif est le seul à pouvoir porter les valeurs de progrès pour chacun, de solidarité et de respect mutuel.

**PRIORITE A LA VIE
ASSOCIATIVE
ET AU BENEVOLAT**



Les tarifs d'AFFILIATION et d'ADHESION pour 2018/2019 et 2019

TARIFS DES AFFILIATIONS

2018/2019 & 2019	PART FEDERALE	PART LIGUE	PART COMITE	FLASH INFOS	Informations territoriales	TARIFS CLUBS
CATEGORIE 1 Nouveaux clubs & clubs de moins de 10 adhérents	57,35 €	0,41 €	13,56 €	15,00 €	41,43 €	127,75 €
CATEGORIE 2 Clubs de 11 à 100 adhérents	99,47 €	1,03 €	35,67 €	15,00 €	53,53 €	204,70 €
CATEGORIE 3 Clubs de plus de 101 adhérents	288,72 €	5,36 €	120,96 €	15,00 €	24,36 €	454,40 €

TARIFS DES LICENCES ET CARTES FEDERALES

2017/2018	PART FEDERALE	PART COMITE	ASSURANCE	PART LIGUE	Informations territoriales + contribution frais généraux Comité	TARIFS CLUBS
Licences omnisports individuelles annuelles AVEC ASSURANCE - 3 catégories d'âges Adulte : 2000 & avant - Jeune : 2001/2002/2003/2004/2005 - Enfant : 2006 & après						
Adulte	14,88 €	15,56 €	3,00 €	1,56 €	5,00 € + 2,00 €	42,00 €
Jeune	11,92 €	12,72 €	3,00 €	1,26 €	2,80 € + 2,00 €	33,70 €
Enfant	7,62 €	8,16 €	3,00 €	0,82 €	2,75 € + 2,00 €	24,35 €
Licences omnisports individuelles annuelles SANS ASSURANCE - 3 catégories d'âges Adulte : 2000 & avant - Jeune : 2001/2002/2003/2004/2005 - Enfant : 2006 & après						
Adulte	14,88 €	15,56 €	0,00 €	1,56 €	5,00 € + 2,00 €	39,00 €
Jeune	11,92 €	12,72 €	0,00 €	1,26 €	2,80 € + 2,00 €	30,70 €
Enfant	7,62 €	8,16 €	0,00 €	0,82 €	2,75 € + 2,00 €	21,35 €
Carte saisonnière "4 mois" AVEC ASSURANCE - 3 catégories d'âges Adulte : 2000 & avant - Jeune : 2001/2002/2003/2004/2005 - Enfant : 2006 & après						
Adulte	6,11 €	6,67 €	3,00 €	0,92 €	0,00 €	16,70 €
Jeune	4,90 €	5,34 €	3,00 €	0,76 €	0,00 €	14,00 €
Enfant	3,18 €	3,49 €	3,00 €	0,53 €	0,00 €	10,20 €
Carte FSGT de soutien PAS DE PRATIQUE - PAS DE RESPONSABILITE OFFICIELLE - SANS ASSURANCE						
Tous âges	4,82 €	5,12 €	0,00 €	0,56 €	0,00 €	10,50 €
Carte Initiative Populaire Valable 1 à 3 jours consécutifs → ne donne pas accès aux compétitions officielles						
Tous âges	0,75 €	0,81 €	1,00 €	0,19 €	0,00 €	2,75 €

- La licence omnisports, individuelle et nominative, permet la pratique de toutes les activités.
- Elle donne accès aux compétitions organisées par la F.S.G.T. à ses différents niveaux territoriaux.
- Toute licence ou carte validée instantanément par informatique ne peut-être ni reprise, ni échangée, ni remboursée.
- Rappel : 2 possibilités d'affiliation et d'adhésion... 2018/2019 (saison sportive) et 2019 (année civile).



Toutes les activités sportives de la FSGT avec 1 seule et même licence omnisports

La licence "omnisports" de la FSGT symbolise l'action quotidienne de notre fédération pour le droit aux sports pour tous, loin des volontés mercantiles.

DEUX démarches administratives OBLIGATOIRES sont à renouveler tous les ans à l'ouverture de la saison sportive...

1. L'AFFILIATION de l'association à la fédération

L'AFFILIATION de l'association à la FSGT doit être enregistrée au siège du Comité Départemental à CORBEIL-ESSONNES. C'est la première démarche OBLIGATOIRE à réaliser avant la reprise de l'activité ou dès la création de l'association. En fonction des activités pratiquées, il sera délivré une affiliation "saison sportive" valable du 01 septembre au 31 août ou "année civile" valable du 01 janvier au 31 décembre.

L'affiliation couvre la **RESPONSABILITÉ CIVILE** et **PENALE** du club et de ses responsables :

- ✚ en cas d'accident dont ils pourraient être reconnus responsables pour faute d'organisation (attention pour les épreuves organisées sur la voie publique pour lesquelles une assurance spécifique complémentaire doit être souscrite).
- ✚ en cas de problème relatif aux activités de direction, d'animation et d'organisation.

L'affiliation implique de la part de l'association une adhésion PLEINE et ENTIÈRE aux STATUTS et RÈGLEMENTS de la FSGT.

Pour que l'affiliation soit validée par la Fédération, il est obligatoire de souscrire simultanément au moins 3 licences pour les président, secrétaire et trésorier de l'association (article 12 du Règlement Intérieur FSGT).

2. La DÉLIVRANCE d'une CARTE FÉDÉRALE

C'est la démarche qui permet à l'ensemble de vos pratiquants et dirigeants de devenir des "adhérents de la FSGT" (quel que soit le niveau ou la forme de pratique, y compris pour les responsables de l'association, les pratiquants, les supporters) et de bénéficier d'une couverture assurance.

La FSGT est une fédération "MULTISPORTS", cela signifie pour ses adhérents la possibilité de pratiquer avec une seule ADHÉSION toute la diversité des sports, mais aussi d'autres activités, comme par exemple, les activités artistiques, les activités du cirque du plus jeune âge au plus avancé, la pratique du ski pendant ses vacances, etc...

Pratiquer son sport préféré tout au long de la vie, de l'initiation et l'éducation jusqu'à la réalisation de ses meilleures performances au mieux de sa forme, en continuant de manière plus mesurée jusqu'aux âges les plus avancés... Pratiquer tous les sports possibles, découvrir, changer chaque année, pratiquer plusieurs activités en même temps dans le même club... **c'est possible avec la FSGT !** Se détendre et se faire plaisir, mais aussi s'éduquer, s'accomplir, entretenir son capital santé, se former et transmettre son expérience, vivre mieux en société dans un cadre associatif...

Des INFORMATIONS UTILES ... ET PRATIQUES



VALIDER vos LICENCES à la F.S.G.T.

Les demandes de licences sont à faire dès la reprise de saison, dès la reprise des activités du club, dès l'arrivée des pratiquants anciens ou nouveaux. Chaque club a la possibilité de souscrire des licences toute la saison. La licence (carte fédérale) vaut adhésion du titulaire à la FSGT.

Les PRÉSIDENT, TRÉSORIER, SECRÉTAIRE ainsi que les animateurs, entraîneurs, officiels, sportifs bénévoles ou salariés du club, civilement responsables, doivent obligatoirement être licenciés à la FSGT. C'est le comité Départemental qui, à partir du siège de Corbeil, réalise les modalités informatiques et vous remet ou vous adresse les licences qualifiées.

Pour chaque demande de licence, il est obligatoire de communiquer soit par listing informatique format Tableur, soit sur papier libre :

- + les Nom et Prénom, la date de naissance complète (jj/mm/aaaa), l'adresse complète et de joindre :
- + 2 photographies d'identité neuves et récentes portant au dos l'identité de l'adhérent et le certificat médical de non contre-indication à/aux activité(s) pratiquée(s) en compétition.

En cas d'absence de l'une des données d'état civil, du certificat médical, du règlement financier, des photos, etc., **la LICENCE SPORTIVE ne pourra pas être établie ni validée.**

La loi "INFORMATIQUE et LIBERTES

Nous vous informons expressément que **les informations et données personnelles** recueillies sur le site FSGT de gestion en ligne des affiliations et licences sont nécessaires à l'enregistrement de l'affiliation de votre association et à la délivrance des licences de vos adhérents. Ces informations et données personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la FSGT. Sauf en cas de dispositions ou d'obligations légales, dûment autorisées par la CNIL, la FSGT ne transmet ou ne vend des fichiers contenant les données nominatives de ses clubs affiliés et adhérents.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, votre association et les personnes directement concernées par ce traitement informatique, bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

D'autres INFORMATIONS UTILES ...

D'autres informations utiles se rapportant au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, aux modalités de mutation d'une association FSGT à l'autre, au droit à l'image (photos, vidéos, etc.), aux différentes modalités d'assurances, etc. **sont disponibles sur simple demande auprès du Comité.**

Pour vous rendre au siège du Comité F.S.G.T. Essonne - Seine et Marne sud - 95 rue Emile Zola à CORBEIL

Vous êtes accueillis au siège du Comité F.S.G.T. les LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Attention, ces horaires sont susceptibles de modification en cours de saison. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. S'ils ne correspondent pas à vos disponibilités, n'hésitez pas à téléphoner pour obtenir un rendez-vous à un autre moment.

↳ **En VOITURE**, rejoindre la Francilienne (N 104)
Venant de l'ouest : Sortie n° 30. Suivre les Tarterêts, puis "95 rue Émile Zola".

Venant de l'est : Sortie n° 30. Au rond point, 1^{ère} sortie à droite. Continuer Quai de l'Apport Paris en direction de la N104-A5 (Melun Sénart/Soisy-sur-Seine). Au rond point, prendre la 2^{ème} sortie "Zone industrielle des Tarterêts", puis "95 Rue Émile Zola".

↳ **En RER D**

Gare de Corbeil-Essonnes, prendre la sortie "Gare routière" puis bus Tice n° 401 – Arrêt STRATHKELVIN.



Vous pouvez également procéder par courrier en adressant l'ensemble des renseignements nécessaires au traitement du dossier (ne pas oublier le règlement financier et l'enveloppe timbrée pour le retour des cartes ou d'ajouter à votre règlement les frais de port).

N'hésitez pas à réaliser vos demandes de licences par mail (contact@91.fsgt.org) en utilisant un fichier TABLEUR. Il sera ensuite nécessaire de régulariser (règlement financier, photos, certificats médicaux, etc.) par votre venue au Comité ou par courrier.

Calendrier des vacances scolaires...

	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitier	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de Toussaint	Du samedi 20 octobre 2017 au lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Du samedi 16 février 2019 au lundi 04 mars 2019	Du samedi 9 février 2019 au lundi 25 février 2019	Du samedi 23 février 2019 au lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril 2019 au lundi 29 avril 2019	Du samedi 6 avril 2019 au lundi 23 avril 2019	Du samedi 20 avril 2019 au lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

